



---

# CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1980-1981

---

16 DECEMBRE 1980

---

**Budget de la Communauté française de  
l'année budgétaire 1980 (1)**

**AMENDEMENT**

**PROPOSE PAR MM. J. BONMARIAGE ET F. PERSOONS**

---

(1) Voir Doc. Conseil 4-I (1980-1981) - nos 1, 1 (annexe 1), 2 et 3.

Article 63.51 (p. 78)

Inscrire 3,7 millions en crédits d'engagement et non en crédits non dissociés.

*Justification*

L'article 63.51 a été inscrit pour mémoire pour la région wallonne (p. 74) et reporté à l'article 63.53.01 (p. 62).

Il y a lieu de donner les mêmes garanties à la Région bruxelloise pour pouvoir disposer de ces crédits.

J. BONMARIAGE.  
F. PERSOONS.